



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 septembre 2003

Résolution 1505 (2003)

**Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4819^e séance,
le 4 septembre 2003**

Le Conseil de sécurité,

Rappelant sa résolution 1503 (2003) du 28 août 2003,

Notant que, par cette résolution, il a créé un nouveau poste de procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda,

Ayant à l'esprit le paragraphe 4 de l'article 15 du Statut du Tribunal pénal international pour le Rwanda tel qu'il l'a adopté dans sa résolution 1503 (2003),

Ayant examiné la présentation par le Secrétaire général de la candidature de M. Hassan Bubacar Jallow au poste de procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda,

Nomme M. Hassan Bubacar Jallow Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour un mandat de quatre ans prenant effet le 15 septembre 2003.

